

Module 3 : Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

3.1. Introduction au FEM et au Fonds pour les PMA

Ateliers de formation du groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1 : Cadre général

Module 2 : Stratégies de mise en œuvre des PANA

Module 3 : Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

3.1. Présentation du FME et du Fonds pour les PMA

3.2. Élaborer des propositions de financement

3.3. Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général

3.4. Coût et co-financement de l'adaptation

3.5. Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA

3.6. Accès aux ressources au titre du FA

Module 4 : Meilleures pratiques et enseignements

Module 5 : Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6 : Suivi des progrès, S&E

Module 7 : Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Points d'apprentissage :

- Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA ;
- Comprendre le rôle joué par le FEM et ses entités d'exécution dans le soutien de la préparation et de la mise en œuvre des PANA.

Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour les PMA en vue de mettre en œuvre les PANA ?
- Quels sont les critères utilisés pour sélectionner une entité d'exécution ?

Le FME dans le contexte du Fonds pour les PMA

- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est l'organisme gestionnaire du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA ;
- Les politiques opérationnelles, les procédures et la structure de gouvernance du FEM sont appliquées à ces fonds, à moins que les orientations de la COP et du Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial n'en décident autrement ;
- Sa structure de gouvernance est composée de l'Assemblée, du Conseil, du Secrétariat, de 10 entités d'exécution du FEM, d'un Groupe consultatif scientifique et technique (GCST) et du Bureau de l'évaluation indépendant ;
- Le Secrétariat du FEM coordonne la mise en œuvre des projets et programmes du Fonds pour les PMA ainsi que l'élaboration de politiques et de stratégies opérationnelles ;
- Le Point focal opérationnel du FEM (PFO), désigné par chaque pays, est responsable des aspects opérationnels des activités du FEM telles que l'approbation des propositions de projet afin de les déclarer conformes aux plans et priorités nationaux au niveau du pays.

Plus d'informations dans : FEM 2011. Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA. Disponible à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LDCF.pdf>

« Une bonne interaction entre le PFO du FEM et l'entité de coordination du PANA a permis une évolution efficace et un meilleur partage d'informations au niveau national pour développer des projets PANA (meilleures pratiques et enseignements des PANA). »



Informations générales sur le Fonds pour les PMA

- Créé en 2001 comme fonds de contribution volontaire devant être géré par le FEM et destiné à soutenir les PMA en vue de :
 - Préparer et mettre en œuvre des PANA
 - Mettre en œuvre des éléments du programme de travail en faveur des PMA autres que les PANA
 - Permettre des activités visant à préparer le processus des plans nationaux d'adaptation (PAN) (*nouveau*)
- Statut actuel :
 - A reçu des promesses de contributions d'un montant total de **605,85 millions USD**, dont **585,52 millions USD** ont été payés au 31 janvier 2013
 - Les PANA font état d'un besoin d'au moins **2 milliards USD** pour la totalité de leur mise en œuvre
 - Chaque PMA peut actuellement obtenir jusqu'à 20 millions USD sur la base d'un accès équitable
 - **370 millions USD** ont été attribués jusqu'à présent pour préparer et mettre en œuvre des PANA, dont **114 millions USD** ont été transférés aux entités d'exécution en vue de la mise en œuvre



Informations générales sur le Fonds pour les PMA (suite)

c) Pour de plus amples informations sur le Fonds pour les PMA :

- Site web du Fonds pour les PMA du FEM, <<http://www.thegef.org/gef/LDCF>> ; Dernière publication du FEM sur l'« Accès aux ressources du Fonds pour les PMA » ;
- Site web du Fonds pour les PMA de la CCNUCC <<http://unfccc.int/4723.php>>.



Portefeuille du Fonds pour les PMA dans les PMA francophones, 18 mars 2013

Pays	ID du FEM	Type de projet	Nom du projet	Statut	Montant du financement	Préparation	Frais des entités d'exécution	Financement total	Co-financement
Bénin	3704	PGE	Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	En cours de mise en œuvre	3 410 000	80 000	349 000	3 839 000	7 879 900
Bénin	5002	PGE	Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques - Bénin	Approuvé par le Conseil	4 000 000	100 000	410 000	4 510 000	18 087 302
Burkina Faso	3684	PGE	Renforcement des capacités d'adaptation et réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques au Burkina Faso	En cours de mise en œuvre	2 900 000	100 000	300 000	3 300 000	20 094 595
Burkina Faso	5003	PGE	Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques - Burkina Faso	Approuvé par le Conseil	4 000 000	100 000	410 000	4 510 000	24 305,000
Burkina Faso	4971	PGE	Réduction de la vulnérabilité des moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles dans deux régions du Burkina Faso mises en péril par les changements climatiques : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et le bassin humide de la Mare d'Oursi	Approuvé par le Conseil	7 000 000		700 000	7 700 000	21 407 000
Burkina Faso	5014	PGE	Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale en vue d'assurer la sécurité alimentaire des zones rurales vulnérables grâce à des écoles pratiques d'agriculture.	Approuvé par le Conseil	3 810 000		381 000	4 191 000	19 470 000
Burundi	3701	PGE	Amélioration de la gestion des risques climatiques et de l'adaptation au Burundi (ECRAMB)	Approuvé par le Conseil	3 080 000	125 610	320 561	3 526 171	15 660 000
Burundi	4990	PGE	Gestion communautaire des risques de catastrophe au Burundi	Approuvé par le Conseil	8 715 000	70 000	871 500	9 656 500	31 300 000
République centrafricaine	4318	PGE	Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire en République centrafricaine	Approbation par le Directeur général	2 780 000	70 000	285 000	3 135 000	5 560 000
Tchad	4908	PGE	GMV - Projet de soutien à la production agricole (avec gestion durable de l'eau et des terres)	Approbation par le Directeur général	4 629 629		370 371	5 000 000	47 805 000
Comores	3857	PGE	Renforcement de la capacité d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur de la gestion des ressources en eau aux Comores	En cours de mise en œuvre	3 740 000	100 000	384 000	4 224 000	9 316 318
Comores	4974	PGE	Amélioration de la capacité d'adaptation et de la résilience du secteur agricole des Comores	Approuvé par le Conseil	8 990 909	100 000	909 091	10 000 000	35 000 000
RD du Congo	3718	PGE	Renforcement de la capacité du secteur agricole de la République démocratique du Congo à prévoir et répondre aux nouvelles menaces que font peser les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaire	En cours de mise en œuvre	3 000 000	100 000	310 000	3 410 000	4 050 000
RD du Congo	5226	PI	Développement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants face aux changements climatiques en République démocratique du Congo	FIP approuvée	4 725 000	100 000	448 875	5 273 875	15 500 000

Portefeuille du Fonds pour les PMA dans les PMA francophones, 13 mars 2013

Pays	ID du FEM	Type de projet	Nom du projet	Statut	Montant du financement	Préparation	Frais des entités d'exécution	Financement total	Co-financement
Guinée	3703	PGE	Amélioration de la résilience et de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de Guinée	En cours de mise en œuvre	2 970 000	100 000	307 000	3 377 000	162 885 000
Guinée	4692	PGE	Amélioration de la résilience des moyens de subsistance des communautés d'agriculteurs face aux changements climatiques dans les préfectures guinéennes de Gaoual, Koundara et Mali	Approuvé par le Conseil	3 716 364	100 000	373 636	4 190 000	50 630 000
Haiti	3733	PGE	Renforcement des capacités d'adaptation nécessaires pour lutter contre les menaces que font peser les changements climatiques sur les stratégies de développement durable destinées aux communautés côtières d'Haiti	En cours de mise en œuvre	3 500 000	100 000	360 000	3 960 000	9 780 000
Haiti	4447	PGE	Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophes agricoles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire à Haiti après le séisme	En cours de mise en œuvre	2 727 000		272 700	2 999 700	9 329 724
Madagascar	4568	PGE	Adaptation de la gestion des zones côtières aux changements climatiques à Madagascar en tenant compte de l'amélioration des écosystèmes et des moyens de subsistance	Approuvé par le Conseil	5 337 500	129 650	546 715	6 013 865	11 965 000
Madagascar	5233	PGE	Favoriser la résilience au changement climatique dans le secteur agricole dans le Sud-Ouest de Madagascar FEM indicatif	FIP approuvée	6 272 000		595 840	6 867 840	33 000 000
Mali	3776	PGE	Amélioration de la capacité d'adaptation et de la résilience au changement climatique du secteur agricole du Mali	En cours de mise en œuvre	2 340 000	100 000	244 000	2 684 000	8 477 300
Mali	3979	PGE	Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole visant à assurer la sécurité alimentaire dans les zones rurales	En cours de mise en œuvre	2 106 818	75 000	218 182	2 400 000	4 500 000
Mali	4822	PGE	Amélioration de la résilience aux changements climatiques grâce à une gestion agricole et pastorale intégrée dans la zone du Sahel dans le cadre de la stratégie de gestion durable des terres	Approuvé par le Conseil	2 172 727		217 273	2 390 000	9 670 000
Mali	5192	PGE	Amélioration de la résilience des groupes de femmes productrices et des communautés vulnérables au Mali	FIP approuvée	5 460 000		546 000	6 006 000	16 500 000
Mauritanie	3893	PGE	Soutien à l'adaptation des systèmes de production agricole vulnérables	Approuvé par le Directeur général	3 500 000	100 000	360 000	3 960 000	10 473 000
Mauritanie	5190	PGE	Amélioration de la résilience au climat des investissements dans le secteur de l'eau, en prévoyant des activités adéquates d'adaptation au climat des ressources pastorales et forestières du Sud de la Mauritanie	FIP approuvée	6 350 000		635 000	6 985 000	14 580 000
Niger	3916	PGE	Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA afin d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques	En cours de mise en œuvre	3 500 000		360 000	3 860 000	10 950 000
Niger	4701	PGE	Intensification du programme d'adaptation communautaire de base (CBA) au Niger	Approuvé par le Conseil	3 750 000	50 000	380 000	4 180 000	13 250 000
Niger	4702	PGE	Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale et/ou dans la sécurité alimentaire des zones rurales vulnérables grâce à des écoles pratiques d'agriculture	Approuvé par le Conseil	3 800 000		380 000	4 180 000	15 200 000

Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA

Exigences :

- Accès ouvert aux PMA ;
- Le pays doit avoir achevé et soumis son PANA au Secrétariat de la CCNUCC pour publication sur le web
<<http://unfccc.int/4585.php>> ;
- Les pays peuvent accéder au fonds avec l'aide d'une des 10 entités du FEM ;
- Les projets doivent se baser sur les priorités du PANA ;
- Les projets de PANA soumis pour mise en œuvre suivent le cycle de projet du Fonds pour les PMA rationalisé.

Source : FEM, 2011. Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA. Disponible à l'adresse <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469/LDCF.pdf>>

RÉSUMÉ DU PROCESSUS ET CONCEPTS CLÉS

Le proposant du projet du Fonds pour les PMA développe un concept de projet et demande l'assistance d'une entité d'exécution du FEM (voir Figure 1)

Le proposant du projet du Fonds pour les PMA s'emploie à le faire approuver par le Point focal opérationnel national du FEM.

Les projets de plus de 2 millions USD sont appelés Projets de grande envergure (PGE) ; ceux de 2 millions USD ou moins, projets de moyenne envergure (PME). Les PME suivent un cycle de projet plus rationalisé par rapport aux PGE.

Pour les PGE, la soumission au FEM au titre du Fonds pour les PMA commence par une Fiche d'identité de projet (FIP) suivie d'un formulaire d'approbation par le Directeur général. Les PME peuvent commencer avec le formulaire d'approbation par le Directeur général. Une fois que le Directeur général du FEM approuve le projet, le financement est versé à l'entité d'exécution.

Entités d'exécution du FEM

- Les entités d'exécution du FEM secondent les pays dans le développement, la mise en œuvre et la gestion des projets du FEM ;
- Il leur est demandé de concentrer leur implication dans des activités de projet relevant de leurs **avantages comparatifs** respectifs ;
- Les entités d'exécution du FEM peuvent collaborer lorsqu'un projet demande l'expertise et l'expérience de plus d'une entité d'exécution (Instrument du FEM, paragraphe 28).



WWW.ADB.ORG



WWW.AFDB.ORG



European Bank
for Reconstruction and Development

WWW.EBRD.COM



WWW.FAO.ORG



WWW.IADB.ORG



WWW.IFAD.ORG



WWW.UNDP.ORG



WWW.UNEP.ORG



WWW.UNIDO.ORG



WWW.WORLD BANK.ORG

Source : FEM 2011. Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA. Disponible sur <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LDCF.pdf>



Choix d'une entité d'exécution adaptée pour mettre en œuvre le PANA

a) L'avantage comparatif de l'entité d'exécution (GEF/C.31/5) :

- Rôle institutionnel et principales fonctions ;
- Capacité, expertise et expérience réelles pour mettre en œuvre les projets du FEM ;
- Capacité à assurer la livraison et la gestion de projets grâce à sa présence sur le terrain ou à des réseaux de contact bien établis aux niveaux national ou régional ; et
- Performance globale en matière de mise en œuvre de projets.



Choix d'une entité d'exécution adaptée pour mettre en œuvre le PANA (suite)

c) Expériences passées :

- c) Une entité d'exécution ayant acquis de l'expérience dans une activité donnée peut facilement appliquer son expertise à des types de projet similaires
(Meilleures pratiques et enseignement, Volume 1).

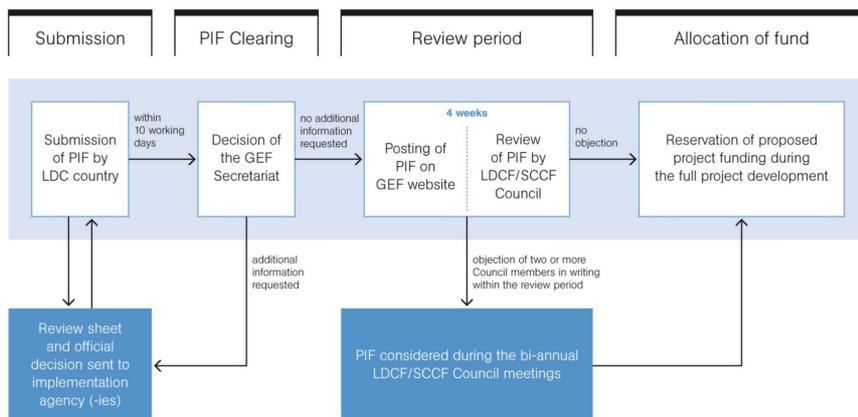
d) Relations de travail avec l'entité d'exécution :

- De nombreux pays ont déclaré que de bonnes relations de travail avec une entité d'exécution au niveau national peuvent entraîner une interaction extrêmement positive et une mise en œuvre satisfaisante des projets PANA
(Meilleures pratiques et enseignement, Volume 1).



Déroulement des procédures et des traitements en vue de la FIP pour les projets du Fonds pour les PMA

* Les étapes complètes du cycle de projet du Fonds pour les PMA sont disponibles dans différents dépliants



Source : CCNUCC, 2009. *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*.



Derniers développements : approche-programme

- Le financement au titre du Fonds pour les PMA a été en grande partie axé sur des projets pilotes afin de montrer comment l'adaptation peut être abordée en pratique sur le terrain dans les PMA

- Avec l'accroissement des niveaux de financement et pour modifier la structure de financement en vue de l'adaptation au titre du FEM, les pays peuvent maintenant recourir à des approches-programmes pour mettre en œuvre leur PANA

- **Approche-programme (AP)** – un programme de projets poursuivant des objectifs communs, visant à réaliser des économies d'échelle ainsi que la durabilité, à améliorer l'intégration horizontale et verticale et à accroître les possibilités de mobiliser des partenariats et cofinancements. Délégation des approbations de projet à des entités d'exécution éligibles, telles que les Banques multilatérales de développement (BMD).



Derniers développements : approche-programme

- Outre les éléments à prendre en considération dans une FIP, des documents cadres du programme doivent fournir des informations appropriées sur ce qui suit :
 - Valeur ajoutée de l'AP : le programme présente-t-il des possibilités plus étendues en termes d'environnement favorable, d'investissements locaux et d'éléments transversaux que ne le permettent actuellement les projets individuels ? Quelles sont les économies d'échelle attendues ?
 - Partenariats : les DCP identifient-ils des partenaires pertinents ? De quelle manière contribueront-ils aux objectifs du programme ?
 - Gestion des connaissances : comment les meilleures pratiques et enseignements seront-ils partagés entre les partenaires/pays/projets au sein du programme et au-delà ?



Derniers développements : Stratégie de programmation et de Financement du Fonds pour les PMA/FSCC du FEM 2014-2018

- Le Secrétariat du FEM élabore actuellement sa prochaine Stratégie pour 2014-2018
- Cette dernière s'appuiera sur l'expérience accumulée lors de la mise en œuvre de PANA, en se concentrant sur des domaines clés tels que : Agriculture et sécurité alimentaire, Gestion des ressources en eau, Gestion des zones côtières, Infrastructures (villes et transport), Gestion des risques de catastrophe, Gestion des ressources naturelles, Systèmes d'informations (y compris les systèmes hydrométéorologiques/climatiques) et la santé
- Les nouveaux mécanismes visant à l'innovation mettront l'accent sur les points suivants :
 - Engagement du secteur privé
 - Transfert des risques et assurance
 - Préparation du terrain en vue d'une adaptation à moyen et long terme
- Expansion des synergies entre domaines focaux :
 - Systèmes urbains résilients aux changements climatiques
 - Adaptation basée sur l'écosystème
 - Petits États insulaires en développement



Derniers développements : Stratégie de programmation et de Financement du Fonds pour les PMA/FSCC du FEM 2014-2018 (suite)

- La stratégie sera conforme à la vision à long terme du FEM, elle aussi en cours de développement
- La vision à long terme du FEM mettra l'accent sur :
 - L'innovation ;
 - Le passage à l'échelle supérieure ;
 - L'adaptation à long terme ;
 - Les synergies et partenariats, et
 - La gestion des connaissances.
- Ces thèmes seront appliqués à l'ensemble de la programmation dans les principaux domaines d'intervention du FEM.



Derniers développements : Plans d'adaptation nationaux

- Lors de sa 18ème session, la COP de la CCNUCC a demandé au FEM d'accorder des financements provenant du Fonds pour les pays les moins avancés [Fonds pour les PMA] afin de faire face le cas échéant à l'intégralité des dépenses convenues destinées aux activités visant à permettre la préparation du processus de plan d'adaptation national [PAN]
- Le COP a également invité les pays développés Parties à contribuer davantage au Fonds pour les PMA et au FSCC afin de soutenir les activités en vue de la préparation du processus de plan d'adaptation national
- Lors de sa 13ème session, le Conseil du Fonds pour les PMA/FSCC a demandé que le « Secrétariat du FEM prépare un document pour la prochaine réunion du Conseil sur la manière dont le FEM mettra en œuvre le soutien visant à permettre les activités en vue de la préparation du processus [PAN] »
- Le Secrétariat du FEM organisera des consultations avec les membres du Conseil et d'autres parties prenantes pertinentes entre février et avril 2013.



Derniers développements : synergies avec d'autres fonds du FEM

- Les projets du FEM-5 peuvent chercher à obtenir un financement au titre de différents fonds d'affectation, y compris le Fonds pour les PMA et le FSCC.
- Les projets multi-fonds d'affectation peuvent permettre aux projets de réaliser des économies d'échelle et d'encourager l'intégration entre les secteurs, entre les stratégies et les politiques nationales ainsi qu'entre les conventions environnementales.
- Tandis qu'un seul projet peut utiliser des ressources provenant de différents fonds d'affectation, il devrait le faire conformément au mandat et aux critères d'éligibilité de chaque fonds et guichet de financement.
- À ce jour, le Conseil du Fonds pour les PMA/FSCC a approuvé quelque 22 millions USD de financements accordés par le Fonds pour les PMA à six projets multi-fonds d'affectation (au Tchad, en Éthiopie, au Malawi, au Mali, au Rwanda et au Togo).



Module 3 : Accès aux ressources financières

3.2. Accès aux ressources du Fonds pour les PMA – Elaboration des propositions de financement

Ateliers de formation du Groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

Module 2: Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3: Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

3.1. Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA

3.2. **Elaboration des propositions de financement**

3.3. Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général

3.4. Coût et co-financement de l'adaptation

3.5. Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA

3.6. Accès aux ressources au titre du FA

Module 4: Meilleures pratiques et enseignements

Module 5: Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6: Suivi des progrès, S&E

Module 7: Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Points d'apprentissage :

- Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA ;
- Comprendre le rôle joué par le FEM et ses entités d'exécution dans le soutien de la préparation et de la mise en œuvre des PANA

Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour les PMA en vue de mettre en œuvre les PANA ?
- Quels sont les critères utilisés pour sélectionner une entité d'exécution ?

Premières étapes

- a) **Définir le champ d'intervention et le contexte :**
- justification : priorité(s) PANA, secteur(s) ou domaines(s) à traiter
 - approche : basée sur les projets, sectorielle/approche-programme
- b) **Cartographie des objectifs nationaux de développement :**
- objectifs environnementaux, sociaux et de développement
 - approches sectorielles nationales applicables
- c) **Implication des parties prenantes :**
- conformément à la politique du FEM en matière d'implication du public (GEF/C.7/6)
- d) **Sélection d'une ou plusieurs entités du FEM :**
- avantage comparatif
 - expérience de l'entité dans le domaine visé
 - relations de travail
-



Définir les objectifs et résultats du projet

- a) **Objectif(s) :**
- réduire la vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques
 - renforcer la capacité d'adaptation afin de faire face aux incidences des changements climatiques
 - promouvoir les transferts et l'adoption de technologies aux fins de l'adaptation
-



Définir les objectifs et résultats du projet (suite)

b) Résultats obtenus ou attendus :¹

- b) intégrer l'adaptation aux cadres de développement plus larges ;
- c) réduire la vulnérabilité dans les secteurs du développement ;
- d) diversifier et renforcer les moyens de subsistance ;
- e) améliorer les connaissances et la compréhension des risques liés aux changements climatiques ;
- f) renforcer la capacité d'adaptation afin de réduire les risques de pertes liées au climat ;
- g) renforcer la sensibilisation et l'appropriation de l'adaptation ;
- h) réussite de la démonstration, du déploiement et du transfert des technologies d'adaptation pertinentes ;
- i) instaurer des conditions plus favorables à l'appui du transfert des technologies liées à l'adaptation.



Identifier les activités de référence

a) Domaines à étudier :

- cadres, plans, stratégies, politiques, programmes et projets nationaux pertinents en matière de développement ;
- capacités infrastructurelles, institutionnelles et humaines existantes ;
- données, informations, sensibilisation, etc. ;

• Les activités de référence pourraient servir à cofinancer :

- l'assistance au développement (bilatérale ou multilatérale) ;
- le budget du gouvernement ;
- les contributions des ONG et des groupes communautaires.

Tout ce qui précède peut prendre la forme d'argent liquide/subventions, de prêts, de prêts bonifiés ou de contributions en nature.



Ressources (disponibles et nécessaires)

a) **Ressources financières :**

- ressources disponibles au titre du Fonds pour les PMA
- soutien pouvant provenir des ressources locales : gouvernement, secteur privé, ONG, etc.
- soutien pouvant provenir de sources bilatérales, multilatérales, régionales et internationales

b) **Capacité institutionnelle :**

- structures, systèmes, politiques, règlements, comités et rôles

c) **Capacité humaine :**

- personnel, compétences, infrastructures

d) **Outils :**

- données, informations, modèles, matériel consommable, etc.
-



Suivi et évaluation

- Définir un plan de suivi et d'évaluation tout au long du projet ;
 - Le cadre de gestion basé sur les résultats du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques doit être adopté lors de la phase de conception du projet/programme et servir à mesurer les progrès accomplis lors de la mise en œuvre ;
-



Références

FEM, 2010. Strategy on Adaptation to Climate Change for the Least Developed Countries Fund (LDCF) and the Special Climate Change Fund (SCCF). (« Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques [FSCC] ») <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/GEF-ADAPTION%20STRATEGIES.pdf>>



Module 3 : Accès aux ressources financières

3.3. Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA - Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général

Ateliers de formation du Groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

Module 2: Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3: Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

- 3.1. Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA
- 3.2. Élaborer des propositions de financement
- 3.3. **Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général**
- 3.4. Coût et co-financement de l'adaptation
- 3.5. Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA
- 3.6. Accès aux ressources au titre du FA

Module 4: Meilleures pratiques et enseignements

Module 5: Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6: Suivi des progrès, S&E

Module 7: Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES



Points d'apprentissage :

Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA ;

Comprendre le rôle joué par le FEM et ses entités d'exécution dans le soutien de la préparation et de la mise en œuvre des PANA

Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour les PMA en vue de mettre en œuvre les PANA ?
- Quels sont les critères utilisés pour sélectionner une entité d'exécution ?

La FIP - Éléments clés

1. **Objectif** : du projet/programme ;
2. **Composants** : par sujet/thème ou par objectif/résultat ;
3. **Produits** : résultats immédiats (p.ex. politique en matière de cc, programme de formation pour les agriculteurs) ;
4. **Résultats** : incidences des produits ;
5. **Budget estimé et cofinancement**.



La FIP - justification

- i. **Cohérence** : avec les stratégies du FEM et du Fonds pour les PMA, avec les stratégies nationales
- ii. **Aperçu du projet** :
 - **Vulnérabilités et risques** : PANA, communication nationale, autres sources
 - **Amplificateurs anthropiques** : par ex. modes d'utilisation des terres, utilisation des ressources naturelles
 - **Activités nécessaires pour répondre aux vulnérabilités/risques** : interventions
 - **Scénario de référence** : politiques, plans et programmes existants
 - **Coût additionnel** : coût de l'adaptation par rapport au coût du statu quo



La FIP - justification

- iii. **Bénéfices socio-économiques** : y compris les autres facteurs comme la dimension de genre
- iv. **Risques et obstacles potentiels et mesures visant à y remédier**
- v. **Implication des parties prenantes**
- vi. **Coordination avec les autres initiatives connexes**
- vii. **Avantage comparatif des entités d'exécution du FEM.**



Phase de PPG

1. Afin d'assurer la disponibilité des **ressources nécessaires à l'élaboration d'un document de projet entier** :
 - essentiellement des ressources humaines et techniques ;
 - consultations et collecte de données et d'informations limitées.
2. **Les activités communes** pendant l'élaboration du document de projet entier incluent :
 - la sélection du site du projet ;
 - la faisabilité technique ;
 - des analyses institutionnelles ;
 - des consultations des parties prenantes, notamment les communautés locales ;
 - des évaluations du statu quo physique ;
 - la documentation du projet ;
 - la confirmation des cofinancements ;
 - les dispositions finales pour la mise en œuvre ;



Document de projet complet

Similaire à la FIP, mais avec davantage d'informations détaillées et de justifications ; il contient des informations sur :

- le cadre du projet ;
- les sources et les montants réels du financement ;
- les justifications du projet, les liens et les explications des coûts additionnels ;
- le plan de suivi et d'évaluation ;
- les plans de mise en œuvre.



Cadre de gestion basé sur les résultats élaboré par le FEM pour les projets FPMA

a) Utilisé pour mesurer les progrès et les résultats du projet ;

b) Axé sur le suivi et l'évaluation:

- **Suivi** – fournit des informations sur l'état d'avancement d'un programme/projet à tout moment, par rapport aux objectifs et aux résultats qui lui ont été affectés ;
- **Évaluation** – fournit des éléments factuels expliquant pourquoi les objectifs et résultats ont été atteints ou non en déterminant la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des interventions et de la contribution des partenaires impliqués ;

c) Il utilise le **scénario de référence, les objectifs, les indicateurs et les moyens de vérification** du programme/projet

d) Facteurs mesurés dans les programmes/projets :

- couverture ;
- efficacité ;
- durabilité ;
- reproductibilité.



Critères du FEM pour l'approbation des projets du Fonds pour les PMA

Conformément à la structure de la FIP, l'examen prend en compte les critères suivants :

- i. L'éligibilité du projet à un financement au titre du Fonds pour les PMA ;
- ii. L'avantage comparatif de l'entité ;
- iii. La disponibilité des ressources au titre du Fonds pour les PMA ;
- iv. La cohérence du projet avec les stratégies au titre du Fonds pour les PMA, les stratégies nationales, la durabilité ;
- v. La conception du projet : scénario de référence, rentabilité, justification des coûts additionnels, solidité du cadre, de la méthodologie et des hypothèses, bénéfices socioéconomiques, participation des parties prenantes, risques potentiels, synergie, modalités de mise en oeuvre ;
- vi. Le financement du projet : justification du budget, cofinancement ;
- vii. Suivi et évaluation du projet : outils de suivi, plan de suivi et d'évaluation ;
- viii. Réponses de l'entité aux commentaires.



Références

1. FEM, 2011. Accès aux ressources au titre du Fonds pour les PMA. Affiché à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LDCF.pdf>;
2. FEM, 2008. Results-based management framework for LDCF and SCCF. GEF/LDCF.SCCF.5/3;
3. FEM, SEC Review Sheet for FSP_MSP November 2011. Affiché à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/GEFSEC%20Review%20Sheet%20for%20FSP_MSP%20November%202011.doc>;
4. Adaptation Monitoring and Assessment Tool. Affiché à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/tracking_tool_LDCF_SCCF>;



Module 3 : Accéder aux ressources financières

3.4. Coût et co-financement de l'adaptation

Ateliers de formation du Groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

Module 2: Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3: Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

3.1. Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA

3.2. Élaborer des propositions de financement

3.3. Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général

3.4. **Coût et co-financement de l'adaptation**

3.5. Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA

3.6. Accès aux ressources au titre du FA

Module 4: Meilleures pratiques et enseignements

Module 5: Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6: Suivi des progrès, S&E

Module 7: Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Points d'apprentissage :

Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA ;

Comprendre le rôle joué par le FEM et ses entités d'exécution dans le soutien de la préparation et de la mise en œuvre des PANA

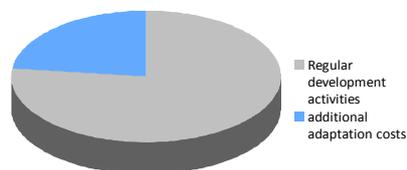
Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour les PMA pour mettre en œuvre les PANA ?
- Quels sont les critères utilisés pour sélectionner une entité d'exécution ?



Coût d'adaptation dans le cadre du Fonds pour les PMA

- L'adaptation est étroitement liée au développement
- Lutter contre les effets néfastes des changements climatiques entraîne des coûts additionnels (destinés à répondre aux besoins d'adaptation immédiats)
- Les activités qui seraient mises en œuvre avec ou sans changements climatiques sont considérées comme relevant du développement normal (**statu quo** ou **référence**)
- Le coût additionnel (**coût d'adaptation**) est la quantité de financement nécessaire pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation qui ne seraient pas nécessaires sans changements climatiques
- Le Fonds pour les PMA vise prioritairement à financer le coût total de l'adaptation (**coût d'adaptation**) pour les projets PANA, à savoir les besoins urgents et immédiats visant à lutter contre les effets des changements climatiques



Cofinancement au titre du Fonds pour les PMA - Concept

- Sert à **démontrer** que les activités d'adaptation proposées sont **fermement ancrées** dans les activités de développement existantes (antérieurement financées) ;
- **Aucune collecte de fonds** au sens traditionnel du terme n'est nécessaire pour le cofinancement (c.-à-d. pour trouver de nouvelles ressources financières qui seraient directement affectées au projet) ;
- Le cofinancement **est basé sur le financement déjà apporté pour les projets de développement**, qui fournit de fait un cofinancement sur le terrain ;
- Pour concrétiser la procédure de cofinancement, le Fonds pour les PMA nécessite un engagement affirmé de la part des organismes cofinçant les activités de référence existantes sur lesquelles le projet d'adaptation proposé s'appuiera ;
- Le(s) **responsable(s) du cofinancement déclare(nt)** prévoir d'allouer une certaine partie de leurs ressources existantes à l'objectif du projet.



Mobiliser le cofinancement pour les projets PANA

Parmi les sources figurent :

- les principaux plans, programmes et activités nationaux en matière de développement ;
- les politiques nationales relatives aux secteurs clés ;
- les politiques de réduction de la pauvreté ;
- les stratégies de croissance économique et les budgets d'investissement nationaux ;
- les politiques de gouvernance (décentralisation) ;
- les investissements scientifiques et techniques (infrastructure de données) ;
- les plans de préparation aux catastrophes ;
- les stratégies, plans et projets des partenaires en matière de développement.



EXEMPLE 1 COFINANCEMENT ET CÔÛT DE L'ADAPTATION DANS UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT NORMAL

Cet exemple porte sur un projet d'irrigation normal imaginaire qui pourrait déjà être soit au stade de la planification/conception soit en cours d'exécution. Il montre comment une intervention d'adaptation au changement climatique, financée par le fonds pour les PMA, pourrait être préparée. Dans cet exemple, une plaine côtière est tributaire de l'agriculture qui, jusque-là, dépendait de l'exploitation des ressources souterraines. Une approche qui toutefois n'est pas viable à long terme, car elle entraîne l'épuisement des ressources en eau et la détérioration de leur qualité. Le gouvernement examine donc d'autres solutions pour remplacer les eaux souterraines par les eaux de surface aux fins d'irrigation, et décide de demander l'aide d'une institution de développement multilatérale. Le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau dans l'avenir ne sont pas pris en considération. Les composantes du projet normal sont décrites dans la colonne intitulée « Scénario de base / normal » de ce tableau. *Même si l'exécution est en cours, l'adaptation au changement climatique pourrait s'appliquer aux composantes 2 et 3. Toutefois, comme le montre cet exemple, l'intervention liée au changement climatique est en général le plus efficace si elle est intégrée au stade le plus précoce de l'intervention en faveur du développement.*

	SCÉNARIO DE BASE / NORMAL	AVEC CHANGEMENT CLIMATIQUE
DESCRIPTION DU PROBLÈME	Pour accroître la production agricole dans un delta de faible altitude, le gouvernement a soutenu la croissance agricole grâce à l'exploitation de ressources en eaux souterraines. Toutefois, le développement rapide s'est accompagné d'un épuisement excessif des réserves d'eau souterraine et d'une détérioration de la qualité de la ressource. Pour résoudre ce problème, le gouvernement examine différentes solutions pour remplacer les eaux souterraines par les eaux de surface aux fins d'irrigation.	Le changement climatique devrait diminuer les ressources en eau disponibles et relever le niveau de la mer dans cette zone de faible altitude, ce qui entraînera la salinisation du sol et de l'aquifère (intrusion des eaux salées). Pour résoudre ce problème, le gouvernement a demandé à l'Entité d'exécution d'intégrer les considérations liées à l'adaptation au changement climatique au projet d'irrigation.
COMPOSANTES DU PROJET	Composante n°1 : Programme de conception, de construction et d'exploitation d'un système d'approvisionnement en eau de surface (205 millions de dollars). Composante n°2 : Appui technique aux propriétaires de petites et moyennes exploitations agricoles grâce aux mécanismes de marché. (2 millions de dollars) Composante n°3 : Appui au développement des notations et au renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet, de l'organisme de régulation et du Conseil des usagers de l'eau (6 millions de dollars)	L'intégration des considérations liées au changement climatique pourrait déboucher sur une conception, une construction et une exploitation à l'épreuve du climat, qui viseraient par exemple à assurer des quantités suffisantes d'eau pour contrer les effets du changement climatique, à planifier et balayer les zones à irriguer tenant compte des considérations liées au changement climatique, et à dimensionner le système de façon à satisfaire la demande de pointe durant les mois d'été envisagés sur la base des scénarios de l'évolution du climat. (3 millions de dollars) Appui technique aux agriculteurs en matière de changement climatique, qui inclut la sensibilisation, l'élaboration de stratégies de renforcement de la capacité d'adaptation à la modification du climat telles que la diversification des sources de revenu, l'assurance sécheresse et les systèmes d'utilisation des eaux. (0,7 million de dollars) Appui au développement des institutions et au renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet, de l'organisme de régulation et du Conseil des usagers, spécifiquement axé sur l'adaptation au changement climatique (1 million de dollars)
CÔÛT	Coût du scénario de développement normal	Coût additionnel de l'adaptation
FINANCE PAR :	BMD, pays donateurs, ministère de Ressources en eau et de l'Irrigation	Fonds pour les PMA



« COFINANCEMENT »

« RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET POUR LE PMA »

« FINANCEMENTS DU FONDS POUR LES PMA »

Exemple de cofinancement

Pays : TOGO

Titre du projet : Renforcement de la résilience face au climat des infrastructures

A. INDICATIVE FOCAL AREA STRATEGY FRAMEWORK²:

Focal Area Objectives	Trust Fund	Indicative Grant Amount (\$)	Indicative Co-financing (\$)
CCA-1 (select)	LDCF	7,600,000	77,650,100
CCA-1 (select)	LDCF	850,000	17,019,200
CCA-2 (select)	LDCF	482,420	11,700,700
(select) (select)	(select)		
Total Project Cost		8,932,420	106,370,000

C. INDICATIVE CO-FINANCING FOR THE PROJECT BY SOURCE AND BY NAME IF AVAILABLE, (\$)

Sources of Cofinancing	Name of Cofinancier	Type of Cofinancing	Amount (\$)
GEF Agency	African Development Bank	Hard Loan	27,220,000
GEF Agency	African Development Bank	Grant	79,150,000
(select)		(select)	
Total Cofinancing			106,370,000



Références

1. FEM, 2011. Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés. Affiché à l'adresse <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20FR%20ench.pdf>> ; et disponible en anglais à l'adresse : [http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LD CF.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LD%20CF.pdf)
2. CCNUCC, 2009. Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation



Module 3 : Accès aux ressources financières

3.5. Derniers développements concernant les procédures du FEM-Fonds pour les PMA

Ateliers de formation du groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

Module 2: Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3: Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

- 3.1. Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA
- 3.2. Élaborer des propositions de financement
- 3.3. Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général
- 3.4. Coût et co-financement de l'adaptation
- 3.5. **Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA**
- 3.6. Accès aux ressources au titre du FA

Module 4: Meilleures pratiques et enseignements

Module 5: Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6: Suivi des progrès, S&E

Module 7: Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES



Points d'apprentissage :

- Introduction au FEM et au Fonds pour les PMA ;
- Comprendre les rôles du FEM et de ses agences pour soutenir la préparation et la mise en œuvre des PANA.

Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour les PMA en vue de la mise en œuvre des PANA ?
- Quels sont les critères de sélection d'une entité d'exécution ?

Approche-programme pour les PANA

- Le financement au titre du Fonds pour les PMA a surtout porté sur des projets pilotes visant à démontrer comment la question de l'adaptation peut être traitée de manière pratique sur le terrain dans les PMA ;
- Grâce à l'augmentation des niveaux de financement, et pour modifier la structure de financement en vue de l'adaptation au titre du FEM, les pays peuvent désormais adopter des approches-programmes pour mettre en œuvre leurs PANA ;
- **Approche-programme (AP)** - un programme de projets orientés vers des objectifs communs d'économies d'échelle et de durabilité, d'amélioration de l'intégration horizontale et verticale et d'accroissement des possibilités de mobiliser partenariats et cofinancements. Délégation des approbations de projets aux entités admissibles, telles que les banques multilatérales de développement (BMD)



Approche-programme pour les PANA

- Outre les éléments à prendre en considération dans une FIP, les documents cadres du programme (DCP) devraient fournir des informations adéquates sur les éléments suivants :
 - Valeur ajoutée de l'AP : le programme offre-t-il en matière d'environnement favorable, d'investissements locaux et d'éléments transversaux des possibilités d'approches plus larges que ce que permettent actuellement les projets individuels ? Quelles sont les possibilités d'économies d'échelle attendues ?
 - Partenariats : les DCP identifient-ils des partenaires pertinents ? Comment vont-ils contribuer aux objectifs du programme ?
 - Gestion des connaissances : comment les meilleures pratiques et enseignements seront-ils partagés entre les partenaires /pays/projets au sein du programme et au-delà ?



Synergies avec d'autres fonds du FEM

- Les projets FEM- 5 peuvent tenter d'obtenir un financement au titre de différents fonds d'affectation, notamment le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) .
- Les projets multi-fonds d'affectation peuvent permettre aux projets de réaliser des économies d'échelle et de favoriser l'intégration intersectorielle entre les stratégies et les politiques nationales et entre les conventions environnementales.
- Même si un projet peut utiliser des ressources provenant de différents fonds d'affectation, cela ne peut se faire qu'en conformité avec le mandat et les critères d'éligibilité de chacun des fonds et mécanismes de financement.
- À ce jour, le Conseil du Fonds pour les PMA/FSCC a approuvé quelque 22 millions USD de subventions du Fonds pour les PMA destinées à six projets multi-fonds d'affectation (au Tchad, en Éthiopie, au Malawi, au Mali, au Rwanda et au Togo).



Nouveau plafond pour la mise en œuvre de projets PANA

- Le Fonds pour les PMA doit appliquer un principe d'**accès équitable** des pays les moins avancés Parties à un financement pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
- Le principe de l'accès équitable s'est traduit par le concept d'accès équilibré :
 - les financements pour la mise en œuvre des PANA seront disponibles pour tous les PMA
 - non accordés par ordre d'arrivée (ce qui risque de favoriser les pays ayant des capacités au détriment des PMA les plus vulnérables)
- Le plafond du financement au titre du Fonds pour les PMA s'établit à 20 millions de dollars

Exemple : un PMA qui a déjà accédé aux 12 millions de dollars, peut avoir accès à 8 millions de plus.



Références

1. FEM, 2011. Accès aux ressources dans le cadre du Fonds pour les PMA. Disponible à l'adresse
<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LDCF.pdf>
2. FEM, 20XX. Stratégie d'adaptation au changement climatique pour le Fonds pour les PMA et le FSCC



Module 3 : Accès aux ressources financières

3.6. Accès aux ressources du Fonds pour l'adaptation

Ateliers de formation du groupe d'experts des PMA pour 2012-2013
- Atelier des PMA francophones



Groupe d'experts des pays moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

Module 2: Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3: Accès aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du PANA

- 3.1. Présentation du FEM et du Fonds pour les PMA
- 3.2. Élaborer des propositions de financement
- 3.3. Processus de FIP, de PPG et d'approbation par le Directeur général
- 3.4. Coût et co-financement de l'adaptation
- 3.5. Derniers développements concernant les procédures FEM-Fonds pour les PMA
- 3.6. Accès aux ressources au titre du Fonds pour l'adaptation

Module 4: Meilleures pratiques et enseignements

Module 5: Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6: Suivi des progrès, S&E

Module 7: Le processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS + CONTRIBUTIONS RÉGIONALES



Points d'apprentissage :

- Introduction au Fonds pour l'adaptation

Questions directrices :

- Comment accéder aux ressources du Fonds pour l'adaptation en vue de mettre en œuvre des PANA et/ou d'autres initiatives d'adaptation ?

À propos du Fonds pour l'adaptation

a) Créé en 2001 :

- Pour financer des projets et programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques

b) Sources de financement :

- Taxe provenant des activités de projets du Mécanisme de Développement Propre (2% des réductions d'émissions certifiées (REC) délivrées pour une activité de projet du MDP)
- Contributions des gouvernements, du secteur privé et des particuliers



À propos du Fonds pour l'adaptation (suite)

c) Gouvernance et administration :

- Supervisé et géré par le Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA), qui comprend 16 membres et 16 suppléants représentant les Parties au Protocole de Kyoto ;
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) fournit des services de secrétariat au CFA ;
- La Banque mondiale assume les fonctions d'administrateur du Fonds pour l'adaptation ;

d) Pour plus d'informations :

- <<http://www.adaptation-fund.org/>>, <<http://unfccc.int/3659.php>>.



Les critères d'éligibilité pour les projets et programmes relevant du FA

- i. Cohérence avec les stratégies nationales de développement durable y compris, le cas échéant, les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les communications nationales et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ainsi que d'autres instruments pertinents s'ils existent ;
- ii. Avantages économiques, sociaux et environnementaux des projets ;
- iii. Respecter les normes techniques nationales, le cas échéant ;
- iv. Rapport coût-efficacité des projets et programmes ;
- v. Dispositions en matière de gestion, y compris de gestion financière et des risques;
- vi. Dispositions en matière de suivi et d'évaluation ainsi que d'évaluation d'impact ;
- vii. Éviter les doubles emplois avec d'autres sources de financement de l'adaptation pour la même activité du projet ;
- viii. S'orienter le cas échéant vers une approche-programme.



Modalités opérationnelles

Approbation du pays :

- Toute proposition de financement doit être approuvée par le gouvernement requérant ;
- Chaque Partie doit désigner et communiquer au Secrétariat l'autorité qui approuve au nom du gouvernement national les projets et programmes proposés par les entités d'exécution ;

Guichets de financement :

- Projets et programmes de petite taille (jusqu'à 1 million USD) ;
- Projets et aux programmes ordinaires (plus de 1 million USD) ;

Pays éligibles :

- Pays en développement parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, y compris :
 - o pays de faible altitude et autres petits pays insulaires ;
 - o pays ayant des zones côtières de faible élévation, des zones arides et semi-arides ou des zones sujettes aux inondations, à la sécheresse et la désertification, et
 - o pays en développement dont l'écosystème montagneux est fragile.



Accréditation des entités d'exécution

Catégories :

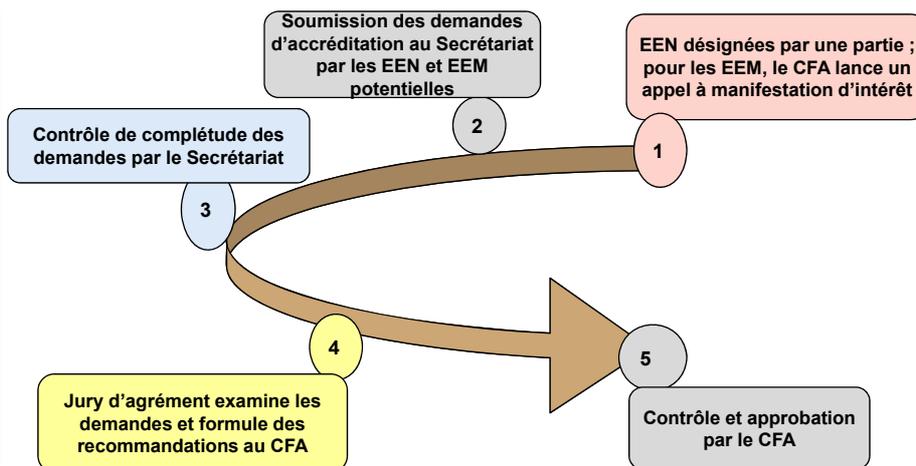
- Entités d'exécution nationales (EEN) ;
- Entités d'exécution multilatérales (EEM) ;

Normes fiduciaires :

- Intégrité financière et de gestion ;
- Capacité institutionnelle ;
- Transparence et pouvoirs d'auto-investigation.



Processus d'accréditation



Besoins de renforcement des capacités pour un accès direct

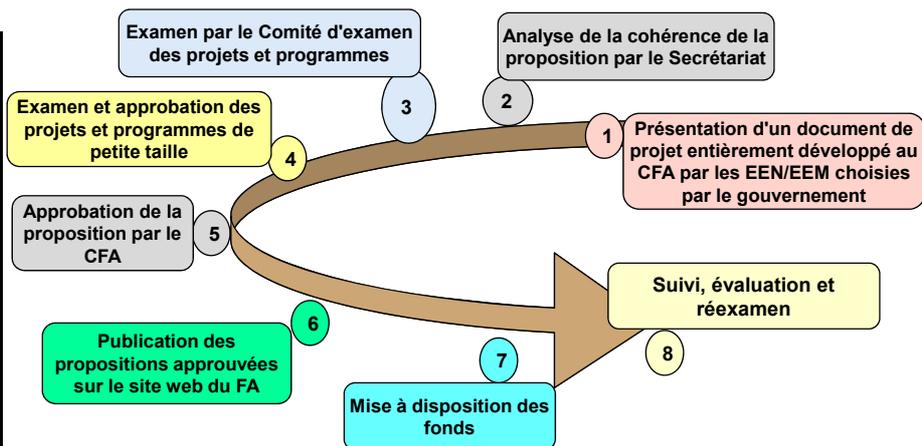
L'expérience de la GIZ :¹

- Identifier l'institution la plus appropriée ;
- Fournir une demande convaincante ;
- Respecter les normes fiduciaires et fournir des preuves ;
- Soutenir la mise en œuvre réussie du projet.



1. GIZ, 2011. Renforcement des capacités pour un accès direct au financement climatique - expérience acquise par le travail de soutien de la GIZ en faveur des institutions nationales. *Document de travail interne de la GIZ*

Cycle de projet du Fonds pour l'adaptation



Les projets et programmes de petite taille suivent un processus en une seule étape. Les projets et programmes ordinaires peuvent suivre un processus en deux étapes, dont la première concerne la présentation, l'examen et l'approbation d'un concept initial du projet.



Projets des PMA financés au titre du Fonds pour l'adaptation en septembre 2012

Pays	Intitulé du projet	Montant approuvé (million USD)	Entité d'exécution	Date d'approbation
Cambodge	Améliorer la résilience au changement climatique des communautés rurales vivant dans les zones protégées du Cambodge	4.954	PNUE	Juin 2012
Djibouti	Création de jardins d'ombre agropastoraux en tant que stratégie d'adaptation pour les communautés rurales pauvres de Djibouti	4.659	PNUD	Juin 2012
Mauritanie	Amélioration de la résilience des communautés face aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire en Mauritanie	7.803	PAM	Juin 2012
Tanzanie	Mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes en vue de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance et de l'économie des communautés côtières de Tanzanie	5.008	PNUE	Décembre 2011
Samoa	Amélioration de la résilience des communautés côtières de Samoa face aux changements climatiques	8.732	PNUD	Décembre 2011
Madagascar	Promotion de la résilience climatique dans le secteur du riz	5.105	PNUE	Décembre 2011
Érythrée	Programme d'adaptation au changement climatique dans l'eau et l'agriculture dans la région d'Anseba	6.521	PNUD	Mars 2011
Îles Salomon	Amélioration de la résilience des communautés des îles Salomon face aux effets néfastes des changements climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	5.534	PNUD	Mars 2011
Sénégal	Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables	8.619	Entité d'exécution nationale : Centre de Suivi Ecologique	Septembre 2010



Expériences de pays

Expériences de Madagascar.

